

## FICHE INDIVIDUELLE D'EXPOSITION AUX PREPARATIONS ET PRODUITS DANGEREUX

conformément à l'Art. R231-56-10 et à l'Art R 231- 54-15 du Code du Travail

### Pourquoi ?

Pour répondre aux obligations réglementaires de l'employeur en matière de prévention du risque chimique (Décrets n° 2001-97 du 1 février 2001, n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 et n°2004-725 du 22 juillet 2004)

Cette fiche vise à **identifier les personnes exposées aux préparations et produits chimiques dangereux**, dont les substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (C/M/R) **manipulées** au sein des structures de recherche à caractériser l'exposition. Elle n'a pas pour objectif de recenser les expositions antérieures de chaque personne. Elle ne doit pas être confondue avec l'attestation d'exposition remise à chaque personne en fin de carrière.

**Qui est concerné ?** Toute personne exposée lors de manipulations de préparations et produits et chimiques dangereux (activités de laboratoire, travail en laverie, en animalerie, en atelier, activités d'entretien et de maintenance ... ).

**A qui est-elle destinée ?** Cette fiche est détenue par l'employeur ou son représentant et conservée dans le dossier de la personne. Une copie est transmise à la personne, une autre est transmise au médecin de prévention.

- **pour l'Inserm** : l'original, signé par l'Administrateur Délégué Régional est transmis au RRH

- **pour le CNRS et l'UPMC**: l'original, signé par le directeur d'unité est détenu au secrétariat de l'unité

**Qui la remplit ?** La personne exposée avec l'aide du correspondant hygiène et sécurité ou l'ACMO et éventuellement de l'ingénieur H&S – Elle doit signer la fiche

**Quand la remplir ?** Cette fiche doit être remplie chaque année à l'occasion de l'évaluation des risques. En outre, elle doit être actualisée lors de toute modification de technique susceptible de modifier l'exposition aux ou préparations et produits chimiques dangereux.

- **pour l'Inserm**, la fiche est retournée en même temps que le questionnaire d'évaluation des risques

- **pour le CNRS et l'UPMC**, la fiche est remplie lors de la mise à jour du document unique à la suite de l'évaluation des risques

## FICHE INDIVIDUELLE D'EXPOSITION AUX PREPARATIONS ET PRODUITS DANGEREUX

conformément à l'Art. R231-56-10 et à l'Art R 231- 54-15 du Code du Travail

**Comment la remplir ?** A partir des protocoles expérimentaux, de la liste des préparations et produits chimiques dangereux présents dans l'unité

le correspondant H&S ou l'ACMO apporte son aide ainsi que l'ingénieur H&S si nécessaire  
le directeur de l'unité signe pour approbation la version imprimée du document .

- pour l'Inserm, le personnel peut s'aider du référentiel des produits chimiques dangereux utilisés à l'Inserm

- pour le CNRS et l'UPMC, à partir de l'évaluation des risques préalable au poste de travail

Pour respecter les items imposés par la réglementation – les produits dangereux agents CMR ou procédés – nature du travail effectué – période d'exposition et autres risques, le tableau essaie de les traduire pour les adapter aux activités de recherche → voir exemples donnés dans le tableau

**Substances ou produits dangereux :** Tous les produits ou préparations manipulés et classés :

Corrosifs (C et R34, 35, 41), Irritants (Xi et R36, R37, R38), Sensibilisants (Xn et R42, R43) ,  
Nocifs (Xn et R20, R21, R22), Toxiques (T et R23, R24, R25), Très toxiques (T+ et R26, R27, R28),  
Cancérogènes (T ou Xn et R45, R49, R40), Mutagènes (T ou Xn et R46, R68) Toxiques pour la reproduction (T ou Xn et R60, R61, R62, R63, R64)

Nom du produit → indiquer le nom usuel, le n°CAS, la catégorie de danger et, si classé CMR ou assimilé, le niveau de classement

Forme physico chimique → liquide – poudre – gaz

**Nature du travail :** ex : électrophorèse – extraction – histologie, synthèse, caractérisation ....

apporter des informations à partir des protocoles expérimentaux sur les techniques utilisées et sur les conditions normales de travail

→ équipements de protection collective et individuelle (EPC/EPI) utilisés (ex : utilisation de sorbonne, hotte chimique, port de gants, lunettes...)

**Période d'exposition** compréhensible pour une exposition continue est transposée en **durée d'exposition réelle**. Le nombre de manipulations effectuées dans l'année donne la durée d'exposition.

**Autres risques** ou risques présents simultanément : l'utilisation de préparations et produits chimiques dangereux est rarement isolée et d'autres risques peuvent être présents simultanément → **risques biologiques ( infectieux et OGM), liés à l'expérimentation animale, radioactif, UV, champs électro-magnétiques....**

**Référence CNRS :** Dans cette colonne figureront:

- soit les résultats d'éventuels mesurages ou les références des documents les contenant
- soit les références des résultats d'évaluation selon la méthode semi-quantitative et autres méthodes